

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	19	17	19

Le conseil municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique (limitée à 10 personnes et sans retransmission des débats en direct) le jeudi 4 mars 2021 à 20 heures 15 minutes, salle Polyvalente 48 rue des Passementiers sous la présidence de M. Jean-Marc CHOMAT, 1^{er} adjoint au maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 25 février 2021.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 25 février 2021.

Présents :

M. Sylvain DARDOULLIER – maire,
M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Carole ANGLARD, M. Jean-Pierre BREBIS, Mme Sandrine THEVENON – adjoints au maire,
M. Jacky SOULAS, Mme Irène MOUNIER, Mme Maryse BARRIER, Mme Odette CHARRETIER, M. Pierre-Jean CESARI, M. André CHOINKOWSKI, Mme Thérèse NEEL, Mme Aïcha GUARINOS, M. Lionel CROZIER, Mme Christel COMTE, M. Maxime BRUN, M. Amaury MOULARD - conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Jean-François SARAZIN, Mme Lolita REYMOND.

Procurations de vote : M. Jean-François SARAZIN à Mme Odette CHARRETIER, Mme Lolita REYMOND à M. Amaury MOULARD.

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Amaury MOULARD.

En début de séance, Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour (mail du 2/3/2021).

1. Approbation du compte rendu de la séance du 15/12/2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de sa délégation

Décision n° 2021-001 : Monsieur le maire décide de passer commande à TP BEST Garde Milon 42330 AVEIZIEUX, pour les travaux de démolition de la maison Angénieux Chemin du Pêchy. Le coût de la prestation s'élève à 12 800 € HT soit 15 360 € TTC.

Décision n° 2021-002 : Monsieur le maire décide de passer commande à TEST INGENIERIE 14 rue Gambetta 77400 THORIGNY SUR MARNE, pour le marché de maîtrise d'œuvre de la mise en séparatif « Le Bouchet – impasse des Blés ». Le coût de la prestation s'élève à 19 125 € HT soit 22 950 € TTC.

Décision n° 2021-003 : Monsieur le maire décide de passer commande à TEST INGENIERIE 14 rue Gambetta 77400 THORIGNY SUR MARNE, pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'assainissement collectif « Le Jullien ». Le coût de la prestation s'élève à 25 355.50 € HT soit 30 426.60 € TTC.

Décision n° 2021-004 : Monsieur le maire décide de passer commande à TEST INGENIERIE 14 rue Gambetta 77400 THORIGNY SUR MARNE, pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'assainissement collectif « Le Pinay ». Le coût de la prestation s'élève à 20 230 € HT soit 24 276 € TTC.

Décision n° 2021-005 : Monsieur le maire décide de passer commande à TEST INGENIERIE 14 rue Gambetta 77400 THORIGNY SUR MARNE, pour le marché de maîtrise d'œuvre de contrôle de conformité des branchements d'assainissement des secteurs « Le Duret – Les Granges du Haut – Hospice ». Le coût de la prestation s'élève à 19 865 € HT soit 23 838 € TTC.

Décision n° 2021-006 : Monsieur le maire décide de passer commande à ENEDIS 34 place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX, pour les travaux d'électricité en vue des démolitions de la cure et de la salle paroissiale. Le coût de la prestation s'élève à 10 988.51 € HT soit 13 186.21 € TTC.

Décision n° 2021-007 : Monsieur le maire décide de passer commande à RESOTEC CONTROLES 67 rue de la Victoire 42140 GRAMMOND, pour des essais de compactage ainsi que de l'inspection télévisée. Le coût de la prestation s'élève à 2 325 € HT soit 2 790 € TTC.

Décision n° 2021-008 : Monsieur le maire décide de passer commande à SMF 10 rue de la Tonnellerie BP 12 42601 MONTBRISON CEDEX, pour la motorisation et l'entretien du portail du local technique Route des Granges. Le coût de la prestation s'élève à 1 801 € HT soit 2 161.20 € TTC.

Décision n° 2021-009 : Monsieur le maire décide de passer commande à FCH 570 rue des Mercières 69140 RILLEUX LA PAPE, pour l'achat de produits d'entretien. Le coût de la prestation s'élève à 1 012.17 € HT soit 1 214.61 € TTC.

Décision n° 2021-010 : Monsieur le maire décide de passer commande à TP BEST Garde Milon 42330 AVEIZIEUX, pour les travaux de démolition de la maison Bonnier Chemin du Pêchy. Le coût de la prestation s'élève à 13 200 € HT soit 15 840 € TTC.

Décision n° 2021-011 : Monsieur le maire décide de passer commande à TP BEST Garde Milon 42330 AVEIZIEUX, pour les travaux de démolition de l'ancienne chaufferie de l'église. Le coût de la prestation s'élève à 2 100 € HT soit 2 520 € TTC.

3. Comptes de gestion des budgets Commune, Eau et Assainissement 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion des budgets Commune, Eau et Assainissement dressés par le comptable public pour l'exercice 2020, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2020 des budgets Commune, Eau et Assainissement tant en investissement qu'en fonctionnement/exploitation.

4. Comptes administratifs des budgets Commune, Eau et Assainissement 2020

Après présentation, par Madame Sandrine THEVENON, adjointe au maire, du compte administratif communal et après présentation par Monsieur Jean-Marc CHOMAT – 1^{er} adjoint au maire, des comptes administratifs relatifs aux budgets annexes, section par section, tant en dépenses qu'en recettes (Monsieur le maire se retire et ne participe pas aux votes), le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve :

Le compte administratif 2020 du budget principal de la **commune** dressé par l'ordonnateur pour la section de fonctionnement :

BUDGET COMMUNE	Fonctionnement
Recettes de l'exercice 2020	997 798.07 €
Dépenses de l'exercice 2020	842 988.05 €
Résultat de l'exercice 2020	154 810.02 €
Résultat de clôture pour l'exercice précédent	293 185.63 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	447 995.65 €

Le compte administratif 2020 du budget principal de la **commune** dressé par l'ordonnateur pour la section d'investissement :

BUDGET COMMUNE	Investissement
Recettes de l'exercice 2020	1 117 196.51 €
Dépenses de l'exercice 2020	1 264 112.46 €
Résultat de l'exercice 2020	-146 915.95 €
Résultat de clôture pour l'exercice précédent	353 152.68 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	206 236.73 €

Résultat global 2020 : excédent de 654 232.38 €

Le compte administratif 2020 du budget de l'**eau** dressé par l'ordonnateur pour la section d'exploitation :

BUDGET EAU	Fonctionnement
Recettes de l'exercice 2020	120 647.43 €
Dépenses de l'exercice 2020	100 922.11 €
Résultat de l'exercice 2020	19 725.32 €
Résultat de clôture pour l'exercice précédent	88 878.65 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	108 603.97 €

Le compte administratif 2020 du budget de l'**eau** dressé par l'ordonnateur pour la section d'investissement :

BUDGET EAU	Investissement
Recettes de l'exercice 2020	41 651.00 €
Dépenses de l'exercice 2020	35 161.33 €
Résultat de l'exercice 2020	6 489.67 €
Résultat de clôture pour l'exercice précédent	53 325.09 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	59 814.76 €

Résultat global 2020 : excédent de 168 418.73 €.

Le compte administratif 2020 du budget de l'**assainissement** dressé par l'ordonnateur pour la section d'exploitation :

BUDGET ASSAINISSEMENT	Fonctionnement
Recettes de l'exercice 2020	151 565.54 €
Dépenses de l'exercice 2020	102 660.67 €
Résultat de l'exercice 2020	48 904.87 €
Résultat de clôture pour l'exercice précédent	100 000.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	148 904.87 €

Le compte administratif 2020 du budget de l'**assainissement** dressé par l'ordonnateur pour la section d'investissement :

BUDGET ASSAINISSEMENT	Investissement
Recettes de l'exercice 2020	96 368.49 €
Dépenses de l'exercice 2020	129 619.78 €
Résultat de l'exercice 2020	-33 251.29 €
Résultat de clôture pour l'exercice précédent	20 836.65 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	-12 414.64 €

Résultat global 2020 : excédent de 136 490.23 €.

5. Contrats de location du garage communal situé Place de l'Eglise et du local situé 3 rue des Passementiers

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'apporter des précisions sur le contrat de location du garage communal par Mme ROBERT :

- Dans le paragraphe « Durée initiale du contrat », il faudrait préciser que la durée est de 1 an renouvelable par tacite reconduction.
- Dans le paragraphe « termes de paiement », il faudrait préciser que le loyer est réclamé mensuellement et à terme à échoir.

En ce qui concerne le contrat de location du local situé 3 rue des Passementiers, Monsieur le maire explique que le contrat en vigueur n'est plus adapté. Il précise qu'il a mandaté un juriste pour rédiger une convention administrative de mise à disposition à titre précaire et déterminé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour des contrats et autorise Monsieur le maire ou son représentant à les signer.

6. Autorisation donnée à Monsieur le maire de déposer et de signer une Déclaration Préalable au nom de la commune

Monsieur le maire explique à l'assemblée que l'ancien vestiaire du stade du Verjollat, actuellement utilisé par l'association « amicale boules » coûte cher à la commune en électricité et propose de le faire isoler par l'extérieur.

L'isolation par l'extérieur entraînant une modification de façade, il est nécessaire de déposer un dossier d'urbanisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire ou son représentant, à déposer et à signer au nom de la commune, une Déclaration Préalable.

7. Budgets Eau et Assainissement : détermination des durées d'amortissements des subventions d'équipements versées

Monsieur le maire rappelle que les communes sont tenues d'amortir les subventions d'équipement.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'amortir :

- Sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- De trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations,
- De quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans,
- Sur une durée d'un an les immobilisations inférieures à 5 000 €.

8. Approbation du plan de formation mutualisé et du règlement de formation

Monsieur le maire explique qu'en raison de la crise sanitaire, la réalisation des actions de formation programmées en 2020 a pris du retard.

De ce fait, le plan de formation mutualisé en vigueur, qui devait s'achever au 31/12/2020 est prolongé jusqu'au 31/08/2021.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de se positionner sur les différents points du règlement de formation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de formation mutualisé ainsi que le règlement de formation mis à jour.

9. Convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention « hygiène et sécurité » du CDG 42, pour un montant mensuel de dix euros,
- De solliciter, en fonction des besoins, les prestations en inspection ou en assistance proposées,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention avec le CDG 42.

10. Redevance assainissement

Après la présentation, par Messieurs Jacky SOULAS et Jean-Marc CHOMAT, du coût des futurs travaux d'assainissement et des besoins de financement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter la redevance assainissement comme suit :

- Prime fixe (abonnement annuel) : 30 €
- Part au mètre cube consommé : 1.35 €.

11. Approbation des modifications des statuts de la Communauté de Communes de Forez Est en date du 16 décembre 2020

Monsieur le maire donne lecture de la délibération prise par la Communauté de Communes en fin d'année 2020.

Monsieur le maire explique que la délibération concerne la disparition des compétences optionnelles devenant des compétences facultatives du fait de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale, la proximité de l'action publique.

Après explications données par Monsieur le maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté Communes de Forez Est en date du 16 décembre 2020.

12. Convention entre la Communauté de Communes de Forez Est et la commune pour la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le maire explique que suite au renouvellement des instances des communes et de l'intercommunalité, il est proposé de procéder à quelques ajustements de la convention relative au service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols.

Après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité, l'approuve telle que proposée et autorise Monsieur le maire ou son représentant à la signer.

13. Bonus Relance 2021 (démolitions) – demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la région Auvergne Rhône Alpes au titre de l'enveloppe « Bonus Relance 2021 » dans le cadre de l'aménagement du centre bourg - démolitions.

Le montant prévisionnel total de la prestation est estimé à 165 400 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le maire à demander le montant maximum de subvention possible auprès de la région Auvergne Rhône Alpes.

14. Travaux de rénovation énergétique – demande de subvention auprès de l'Etat DSIL

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a la possibilité de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de l'enveloppe « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 » pour le projet de travaux de rénovation énergétique : isolation thermique local boules et changement de l'éclairage à l'école.

Le montant prévisionnel total de la prestation est estimé à 40 825.50 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le maire à demander le montant maximum de subvention possible auprès de l'État.

15. Extension de la vidéo protection – demande de subvention auprès de l'État FIPDR 2021

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a la possibilité de solliciter une aide financière auprès de l'État au titre de l'enveloppe « Prévention de la délinquance et de la radicalisation et actions de sécurisation » pour le projet de création d'un dispositif de vidéo protection à l'entrée du village, devant la mairie et devant l'école.

Le montant prévisionnel total de la prestation est estimé à 23 047 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le maire à demander le montant maximum de subvention possible auprès de l'État.

16. Questions diverses

- Monsieur le maire explique qu'un état des lieux des pratiques culturelles va être réalisé sur le territoire de la communauté de communes. Personne ne se propose pour être le référent de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie et expédition conformes
A Aveizieux, le 5/3/2021
Sylvain DARDOULLIER, maire,

